
MANDAT DU CLUB

Assemblée Générale Élective du Comité Départemental du Val-de-Marne de Karaté et Disciplines Associées

Attention : seul le Président ou un licencié du club peut représenter ce dernier lors d'une assemblée générale

Je soussigné(e), M. / Mme ¹

Président(e) du club (+ n°affiliation) :

Licence FFKDA n° :

Donne mandat au membre de notre club :

Membre du club ² : Nom : Prénom

Licence FFKDA n° :

Pour me représenter lors de l'assemblée générale du JEUDI 20 JUIN 2024.

Signature du donneur de pouvoir

¹ Rayer la mention inutile

² Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement un à un licencié de son association.